**L’abattage du bétail**

**(partie 1 de 4) : La méthode d’abattage islamique**



Comme d’autres religions, l’islam établit un certain nombre de règles et de lois  qui encadrent le régime alimentaire.  Toutes les lois relatives à ce bas monde, en islam, sont basées sur le précepte selon lequel on doit chercher à maximiser les bienfaits et réduire le plus possible les effets négatifs, quelles que soient les circonstances ou la situation.  Et si, dans quoi que ce soit, les effets négatifs dépassent les bienfaits, cette chose est habituellement prohibée par l’islam.  Dieu dit, dans le Coran :

**« Ils t’interrogent sur les boissons alcoolisées et les jeux de hasard.  Dis : « Dans les deux, il y a un grand péché et quelques avantages pour les gens ; mais dans les deux, le péché est plus grand que le profit qu’on en tire. » (Coran 2:219)**

Ainsi, l’islam a établi certaines règles à observer lors de l’abattage des animaux pour des raisons alimentaires.  Ces règles servent à contrer certains effets négatifs qui pourraient survenir si elles ne sont pas suivies, de même qu’à minimiser la douleur pour l’animal.

## La méthode d’abattage islamique

L’une des principales règles visant à rendre la viande d’un animal propre à la consommation est que l’animal doit être abattu selon les lois religieuses.  Sont interdits, pour consommation, les animaux morts de causes naturelles, morts par strangulation ou par un coup violent porté à la tête, morts lors d’une chute ou transpercés par les cornes d’un autre animal, et ceux qui ont été partiellement mangés par d’autres animaux.  Pour que la viande soit jugée islamiquement propre à la consommation, l’animal doit avoir été égorgé et le couteau doit avoir traversé la trachée, l’œsophage, la veine jugulaire et la carotide, mais pas la moelle épinière.

Cette méthode est la plus « humaine » des méthodes pour abattre un animal.  C’est également l’unique méthode approuvée par le Congrès des États-Unis, tel que mentionné dans la section 1901 et 1902(b), chapitre 48, acte 7, où il est écrit :

Selon le Congrès, l’utilisation de méthodes le moins cruelles possibles pour abattre le bétail évite des souffrances inutiles, favorise des conditions de travail meilleures et plus sécuritaires pour les personnes qui travaillent dans l’industrie de l’abattage, améliore les produits et l’économie dans le monde de l’abattage et apporte des avantages divers aux producteurs, transformateurs et consommateurs qui peuvent ainsi expédier un flot régulier de bétail et de produits carnés vers d’autres états et à l’étranger.  Nous déclarons donc que la politique des États-Unis en matière d’abattage et de manipulation du bétail en vue de l’abattage est que seules les méthodes les moins cruelles possibles doivent être utilisées.

Aucune méthode d’abattage ou de manipulation en vue de l’abattage ne doit être considérée comme conforme à la politique publique des États-Unis si elle est cruelle.  Les deux méthodes d’abattage et de manipulation, ci-dessous, sont considérées comme non cruelles :

(a)   Dans le cas des bovins, des veaux, des chevaux, des mules, des moutons, des porcs et autres types de bétail, tous les animaux doivent être insensibilisés à la douleur en recevant un coup unique [par exemple, un coup de massue sur la tête], un coup de pistolet unique, ou encore être insensibilisés par choc électrique ou procédé chimique ou tout autre moyen rapide et efficace, avant d’être attachés, hissés, jetés, déposés ou découpés; ou

**(b)**L’abattage selon les rites de la religion juive, ou de toute autre religion, qui exige une méthode dans laquelle l’animal tombe inconscient par une privation de sang au cerveau causée par la rupture instantanée de l’artère carotide à l’aide d’un instrument tranchant et la manipulation inhérente à une telle méthode d’abattage.[[1]](http://www.islamreligion.com/fr/articles/313/%22%20%5Cl%20%22_ftn16614%22%20%5Co%20%22%20%28http%3A//assembler.law.cornell.edu/uscode/html/uscode07/usc_sec_07_00001901----000-.html%29)

Cette méthode, donc, cause le moins de douleur possible à l’animal, tout en rendant la viande plus propre à la consommation.  Le fait de trancher rapidement les veines du cou prive immédiatement les nerfs du cerveau du sang dont ils ont besoin pour créer la sensation de douleur.  Par conséquent, celui-ci ne ressent à peu près pas de douleur.  Les soubresauts que l’on observe, chez l’animal, après lui avoir tranché la gorge, ne sont pas liés à la douleur, mais à la contraction et au relâchement des muscles privés de sang.  Ce mouvement est également essentiel pour faire sortir le plus de sang possible du corps de la bête, chose extrêmement importante pour purifier la viande, car une trop grande quantité de sang dans celle-ci est plus propice au développement de micro-organismes.  Moins elle contient de sang, plus longtemps la viande conserve sa fraîcheur.  Aussi, pour faire sortir une quantité maximale de sang, il est important de couper la trachée, l’œsophage et les veines jugulaires, de même que la carotide, ce qui provoque un fort jaillissement de sang à l’extérieur du corps.  Toutefois, trancher la moelle épinière peut provoquer un arrêt cardiaque, ce qui causerait une stagnation du sang dans les vaisseaux à cause des dommages causés aux fibres nerveuses menant au cœur.

## L’animal ressent-il de la douleur lorsque cette méthode est utilisée?

Dans une étude intitulée *Attempts to Objectify Pain and Consciousness in Conventional (captive bolt pistol stunning) and Ritual (halal, knife) Methods of Slaughtering Sheep and Calves’* (Tentatives de déshumaniser la douleur et la conscience dans les méthodes d’abattage conventionnelles (usage du pistolet, assommer la bête) et rituelles (halal, couteau) des moutons et des veaux), menée par le professeur Wilhelm Schulze et son collègue, le docteur Hazim, à l’école de médecine vétérinaire de l’université Hanover, en Allemagne, des électrodes furent implantées, par chirurgie, à divers endroits du crane des animaux, à la surface du cerveau.  Après une convalescence de plusieurs semaines, certaines des bêtes furent abattues selon la méthode islamique et d’autres furent d’abord assommées avant d’être abattues.  Durant l’expérience, un électroencéphalographe (EEG) et un électrocardiogramme (ECG) enregistrèrent les données du cerveau et du cœur des animaux, peu importe la méthode d’abattage utilisée.  Les résultats suivants furent obtenus :

1.    Les trois premières secondes suivant l’égorgement islamique, telles qu’enregistrées par l’EEG, ne montrèrent aucun changement par rapport au moment précédent l’intervention, indiquant ainsi que l’animal ne ressent aucune douleur durant ou immédiatement après l’incision.

2.    Au cours des trois secondes suivantes, l’EEG enregistra un état de profond sommeil, d’inconscience.  Cela est dû à la grande quantité de sang jaillissant hors du corps.

3.    Suite à ces 6 premières secondes, l’EEG demeura à zéro, ne démontrant ainsi aucun niveau de douleur.

4.    Tandis que l’EEG demeurait à zéro, le cœur battait toujours et le corps était pris de violentes convulsions (un réflexe de la moelle épinière), poussant une quantité maximale de sang hors du corps, produisant ainsi une viande plus saine pour le consommateur.

**Footnotes:**

[[1]](http://www.islamreligion.com/fr/articles/313/%22%20%5Cl%20%22_ftnref16614%22%20%5Co%20%22Back%20to%20the%20refrence%20of%20this%20footnote) (http://assembler.law.cornell.edu/uscode/html/uscode07/usc\_sec\_07\_00001901----000-.html)

 **(partie 2 de 4) : Les méthodes d’abattage modernes**

## Les techniques modernes utilisées pour assommer l’animal avant de l’abattre

Les pourfendeurs des techniques d’abattage islamiques et juives avancent que l’article 1902(a) n’est pas respecté (cet article suggère d’assommer l’animal avant de lui trancher la gorge).  Selon eux, assommer l’animal le rend insensible à la douleur ou, à tout le moins, le rend plus facile à contrôler dans le cadre d’un abattage de masse effectué en abattoir.  Voici certains des moyens utilisés pour assommer les bêtes :

### http://www.islamreligion.com/articles_fr/images/The_Slaughter_of_Livestock_(part_2_of_4)_001.jpgMéthodes mécaniques :

·                    **Pistolet à projectile captif**: cette méthode est largement utilisée pour les animaux de ferme et les lapins.  Une cartouche, de l’air comprimé et un ressort sous tension envoient un projectile à travers le crâne de l’animal.  On l’appelle « pistolet à projectile captif » parce que le projectile est projeté hors du canon tout en demeurant attaché au pistolet.

        **Assommer dans le but de provoquer une commotion**: un instrument actionné mécaniquement porte un coup fort à la tête de l’animal et provoque une commotion.  Cette méthode est utilisée pour le bétail en général et les lapins.

        **Pistolet régulier**: utilisé pour les animaux difficiles à maîtriser tels les cochons sauvages, les bisons, les cerfs, les chevaux ou dans les cas d’urgence.

Après avoir été assommé, l’animal est parfois piqué dans la colonne vertébrale.  Ils utilisent parfois une tige, qu’ils insèrent dans la cavité laissée par le pistolet à projectile captif afin de détruire la partie inférieure du cerveau et la moelle épinière.  Dans toutes ces méthodes, l’inconscience est provoquée soit par la tige insérée dans le crâne, qui cause des dommages au cerveau, soit par un coup violent porté au crâne.  Après avoir été assommés, les animaux sont saignés et c’est ce saignement qui, enfin, provoque la mort.  L’industrie exige que l’on fasse en sorte que le cœur batte le plus longtemps possible, après la procédure, pour s’assurer que le plus de sang possible s’évacue du corps de l’animal, afin que la viande puisse rester fraîche le plus longtemps possible.

### Méthodes électriques

        **Sur la tête seulement** : les bovins, les moutons, les chèvres et les autruches sont tous assommés suivant cette méthode.  Une grosse pince électrique est appliquée de chaque côté de la tête de l’animal.  Un courant électrique passe ainsi à travers le cerveau, ce qui provoque prétendument une perte de conscience temporaire.

        **Par arrêt cardiaque**: méthode utilisée parfois pour les bovins, les moutons, le porcs, les lapins et les chèvres.  Un courant électrique est envoyé dans la tête et dans le corps simultanément, afin qu’il s’étende au cerveau et au cœur, ou alors il est envoyé d’abord dans la tête, puis à travers la poitrine.

        **Par trempage dans un bain d’eau électrifiée** : cette méthode est très utilisée pour assommer les poulets, dindes, oies et canards.  Les oiseaux sont attachés par les pieds, tête en bas, sur une courroie mobile qui les mène à un bain d’eau électrifiée.  Leurs têtes sont alors immergées dans l’eau, provoquant une électrocution.  Au cours des dernières années, la force du courant électrique a été augmentée pour s’assurer que les oiseaux meurent bel et bien d’arrêt cardiaque.

### Le gazage

Les oiseaux sont parfois « assommés » par l’utilisation de CO2 et d’argon alors qu’ils sont toujours dans leurs cages.  Cette méthode est parfois utilisée pour les porcs également.

### Enfoncement d’un couteau

Dans cette méthode, un couteau est enfoncé dans la gorge ou le cou de l’animal, provoquant la mort cérébrale à cause de la privation rapide de sang au cerveau.

## L’animal souffre-t-il lorsque ces méthodes sont utilisées?

Les études démontrent qu’assommer l’animal par l’utilisation d’une des techniques décrites ci-dessus le fait inutilement souffrir.  Concernant le pistolet à projectile captif, l’étude menée à l’université allemande (mentionnée dans l’article précédent) a démontré ce qui suit :

1.    Les animaux étaient, en apparence, inconscients après le coup porté.

2.    L’EEG a toutefois montré une douleur intense, chez la bête, immédiatement après qu’elle ait été assommée.

3.    Le cœur des animaux assommés par pistolet cesse de battre plus rapidement que celui des animaux abattus par méthode islamique, provocant une plus grande rétention de sang dans la viande, ce qui n’est pas très sain pour le consommateur.

Bien que les animaux apparaissent inconscients, après le coup porté, ce coup provoque, chez eux, une intense douleur, laquelle n’est pas présente chez les bêtes abattues selon la méthode islamique.

**(partie 3 de 4) : Arrêt islamique sur le fait d’assommer les animaux avant de les abattre (1)**

Bien qu’il n’y ait aucune loi spécifique, en islam, interdisant d’assommer un animal avant de l’abattre, une étude approfondie du sujet nous amène à la conclusion qu’il est préférable de s’en abstenir et ce, pour les raisons suivantes.

## La douleur

L’islam est une religion qui encourage ses fidèles à faire preuve de compassion envers tous les êtres de la création et qui interdit d’infliger un mal inutile à un animal.  Même au moment de l’abattage, le Prophète de l’islam a dit :

**« Lorsque vous égorgez, faites-le de la meilleure manière qui soit. » (Sahih Mouslim)**

Il a ordonné aux musulmans de bien aiguiser leur couteau avant d’égorger.

**« Affûtez vos couteaux afin de rendre la chose moins difficile pour l’animal. » (Sahih Mouslim)**

La quintessence de la bonté et de la compassion se trouve dans le fait qu’il ait ordonné aux musulmans de ne jamais aiguiser leurs couteaux en présence des animaux et de ne jamais égorger un animal en présence des autres animaux.

**« Il nous a ordonné de bien affûter nos couteaux et d’égorger hors de la vue des autres animaux. » (Ahmed)**

Dans une autre narration :

**« Le Prophète (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) passa près d’un homme qui affûtait son couteau tout en maintenant un mouton au sol en mettant son pied sur un côté de sa tête, tandis que le mouton le regardait faire.  Le Prophète lui dit : « Ne pouvais-tu pas faire cela avant?  Tu veux vraiment le tuer plus d’une fois? » (*al-Moundhiri*)****[[1]](http://www.islamreligion.com/fr/articles/315/%22%20%5Cl%20%22_ftn16729%22%20%5Co%20%22%20C%E2%80%99est-%C3%A0-dire%20qu%E2%80%99aiguiser%20son%20couteau%20en%20pr%C3%A9sence%20de%20l%E2%80%99animal%20%C3%A9quivaut%20%C3%A0%20le%20tuer.)**

Pour être efficace, le pistolet à projectile captif doit être utilisé par des gens très bien entraînés, qui savent mettent la force adéquate dans les cartouches.  Si tel n’est pas le cas, ou si le pistolet n’est pas bien positionné, l’animal subira des douleurs inutiles, en plus de recevoir un autre coup de la part de l’employé, qui cherchera à corriger son tir.  Pourtant, si l’animal avait simplement été égorgé sans coup de pistolet au préalable, il n’aurait subi à peu près aucune douleur.  Dans un rapport datant de 1996, le comité scientifique de la Commission Européenne affirmait que : « Dans 5 à 10 pourcent des cas, le pistolet à projectile captif n’est pas utilisé correctement », ce qui, selon VIVA (Vegetarian International Voice for Animals), se traduit par 230 000 bêtes par année en Grande-Bretagne seulement.  La FAWC (Farm Animal Welfare association), pour sa part, rapporte que : « Au cours de nos visites d’abattoirs, nous avons souvent examiné les têtes des carcasses pour repérer l’endroit où le projectile avait pénétré.  À notre avis, il y avait beaucoup trop de cas où la pénétration du projectile s’était faite à côté de l’endroit recommandé, d’où un grand nombre de crânes qui comportaient deux trous plutôt qu’un (indiquant que le premier coup avait raté sa cible). »

La même chose pourrait être dite de la méthode par électrocution sur la tête.  La Royal Society for the Prevention of Cruelty to Animals (RSPCA) affirme : « De plus en plus d’études démontrent que certains animaux qui sont assommés électriquement, avec utilisation de pinces électrifiées, reprennent conscience avant d’avoir la gorge tranchée. »  Cela parce que le courant électrique n’est parfois pas suffisamment élevé, ou alors parce que l’animal a le temps de reprendre conscience entre le moment où il a été électrocuté et le moment où il est saigné, si ce délai dépasse 20 secondes.

L’organisme VIVA explique, dans le cas des moutons, que la perte de conscience causée par les pinces électrifiées dure entre 20 et 40 secondes, tandis que l’intervalle entre le moment où la bête est assommée et celui où elle est saignée dépasse souvent 70 secondes.  Cela se traduit par environ 5 millions de moutons qui reprennent conscience après avoir été électrocutés et avant de mourir au bout de leur sang.

Une recherche menée à l’université Bristol a également démontré qu’après avoir été assommé électriquement, un mouton peut ne pas ressentir de douleur.  En revanche, il est parfaitement conscient de ce qui lui arrive.  De plus, rien ne prouve que la perte de conscience est immédiate et certaines personnes, comme le neurophysiologiste Harold Hilman, croient qu’assommer l’animal électriquement lui cause d’intenses douleurs.  Il fait d’ailleurs remarquer que dans certains pays, on torture des prisonniers à l’aide de courants électriques.  Les animaux sont incapables d’exprimer cette douleur en criant ou en se débattant puisque le courant électrique les paralyse.

La méthode par immersion dans un bain d’eau électrifiée est, elle aussi, loin de fonctionner parfaitement, surtout avec les canards et les oies, qui ont tendance à relever la tête au contact de l’eau, ce qui fait qu’ils ne sont pas totalement immergés.  Un autre problème, avec cette méthode, est que même si son but est de provoquer un arrêt cardiaque, « de nombreux oiseaux ne sont pas tout à fait assommés et reprennent conscience avant d’être saignés », selon la RSPCA.

La douleur ressentie par n’importe quel être vivant, lors d’une suffocation par gaz, est connue de tous; il n’est donc pas nécessaire de s’étendre sur cette méthode, parfois utilisée pour la volaille.

Ce que nous pouvons conclure est que malgré le fait que ces méthodes soient prétendument utilisées pour réduire la douleur, le résultat est que les animaux ressentent plus de douleur, à la fois au moment d’être assommés et au moment d’être saignés, si la première étape n’a pas été effectuée correctement.  Et causer inutilement de la douleur à un animal est interdit en islam.

**Footnotes:**

[[1]](http://www.islamreligion.com/fr/articles/315/%22%20%5Cl%20%22_ftnref16729%22%20%5Co%20%22Back%20to%20the%20refrence%20of%20this%20footnote) C’est-à-dire qu’aiguiser son couteau en présence de l’animal équivaut à le tuer.

**(partie 4 de 4) : Arrêt islamique sur le fait d’assommer les animaux avant de les abattre (2)**

## La santé

### Retrait du sang :

Il est clair que le retrait d’une quantité maximale de sang, avant la mort de l’animal, est cruciale pour assurer la pureté de la viande.  Dans les diverses méthodes visant à assommer les animaux avant de les saigner, ceux-ci risquent souvent de faire un arrêt cardiaque immédiatement après avoir été assommés, soit de façon involontaire, comme lorsque l’animal reçoit un coup sur la tête, soit de façon intentionnelle, comme lorsque la volaille est immergée dans un bain électrifié.  Rappelons qu’une des conclusion de l’étude menée par l’université allemande sur les méthodes d’abattage est que le cœur des animaux assommés à l’aide du pistolet à projectile captif cessait de battre plus rapidement que le cœur des animaux égorgés selon la méthode islamique, ce qui se traduisait par une plus grande rétention de sang dans le corps.  Le fait d’assommer l’animal peut également causer un type d’hémorragie où les petits vaisseaux sanguins se rompent, laissant écouler le sang dans les tissus de la viande.  Toutes ces méthodes font en sorte qu’une plus grande quantité de sang demeure dans les vaisseaux, ce qui est plus propice au développement de micro-organismes.

### Contamination de la viande

On se préoccupe de plus en plus du fait qu’assommer les animaux pourrait contribuer à la propagation de la maladie de la vache folle, car il a récemment été découvert, lors d’une étude menée par l’Université A&M, au Texas, et par l’agence canadienne d’inspection des aliments, qu’une méthode utilisée pour assommer les animaux à l’aide d’un projectile métallique pneumatique (envoyant un coup équivalent à 150 livres de pression) projette une force si explosive qu’elle disperse le tissu cérébral à travers le corps de l’animal.  Cette information est troublante quand on sait que le tissu cérébral, de même que la moelle épinière, sont les parties les plus infectées chez les bêtes souffrant de la maladie de la vache folle.  Et elle est encore plus troublante quand on sait que de 30 à 40 pourcent du bétail américain est assommé à l’aide de pistolets pneumatiques.

Une expérience menée par Gregory et Whittington, en 1992, et publiée dans « Research in Veterinary Science » (recherche en science vétérinaire) sous le titre Inhalation of Water During Electrical Stunning in Chickens (aspiration d’eau au moment où les poulets sont assommés électriquement) a révélé que « les poulets aspirent de l’eau au moment où ils sont immergés dans l’eau électrifiée et aucune méthode n’existe pour les en empêcher ».  On a également fait remarquer que les oiseaux défèquent parfois, lorsqu’ils sont immergés.  Par conséquent, ceux qui aspirent de l’eau aspirent également ces défécations, ce qui rend leur viande insalubre, puisque les fluides peuvent sortir des poumons et contaminer la viande.

## Morts avant d’être saignés

Dans plusieurs de ces méthodes, l’animal meurt avant d’être saigné, que ce soit involontairement, comme avec l’usage du pistolet et des pinces électrifiées, ou intentionnellement, comme lorsque la volaille subit un gazage.  Selon l’islam, cela rend la viande interdite à la consommation humaine, car cela entre dans la catégorie des bêtes mortes avant d’être égorgées, lesquelles, selon le Coran, sont clairement illicites.

## Conclusion

Les lois de l’islam proviennent de Dieu, le Créateur de tout ce qui existe, qui connaît parfaitement Sa création.  Toute chose mandatée par Dieu ne l’est que sur la base de cette connaissance et doit donc être définitive et absolue dans tous les sens du terme.  Si nous étudions les lois de l’islam, nous comprenons que ce sont celles qui servent le mieux nos intérêts et notre bien-être, qu’elles s’appliquent en toutes circonstances et qu’elles ont toutes un dénominateur commun qui est d’apporter le maximum de bienfaits et d’éviter toutes conséquences négatives.  Bien que certaines personnes reprochent à la méthode d’abattage islamique d’être cruelle envers les animaux, la réalité nous démontre le contraire.  Les accusations de cruauté envers les animaux devraient plutôt cibler ceux qui n’utilisent pas la méthode islamique et qui préfèrent ces méthodes qui provoquent d’inutiles douleurs et une agonie insupportable chez l’animal, tout en rendant la viande plus ou moins saine pour le consommateur.

### Sources:

*Is Islamic Slaughtering Cruel to Animals*?  Dr. Aisha El-Awady

*Is Stunning Animals Really Humane*? Dr. Aisha El-Awady

*Going for the Kill*. Juliet Gellatley BSc (Zoology)

*Sentenced to Death*. Rebecca Smith